

MANDATS DES OBV CADRE LÉGAL, RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUE DE LA GIRE AU QUÉBEC

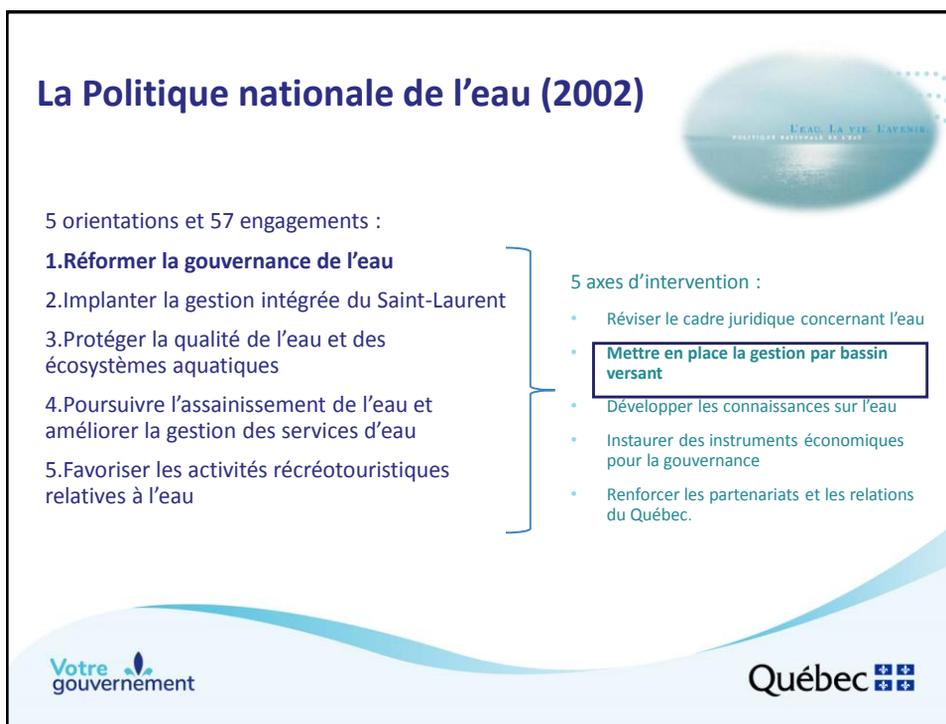
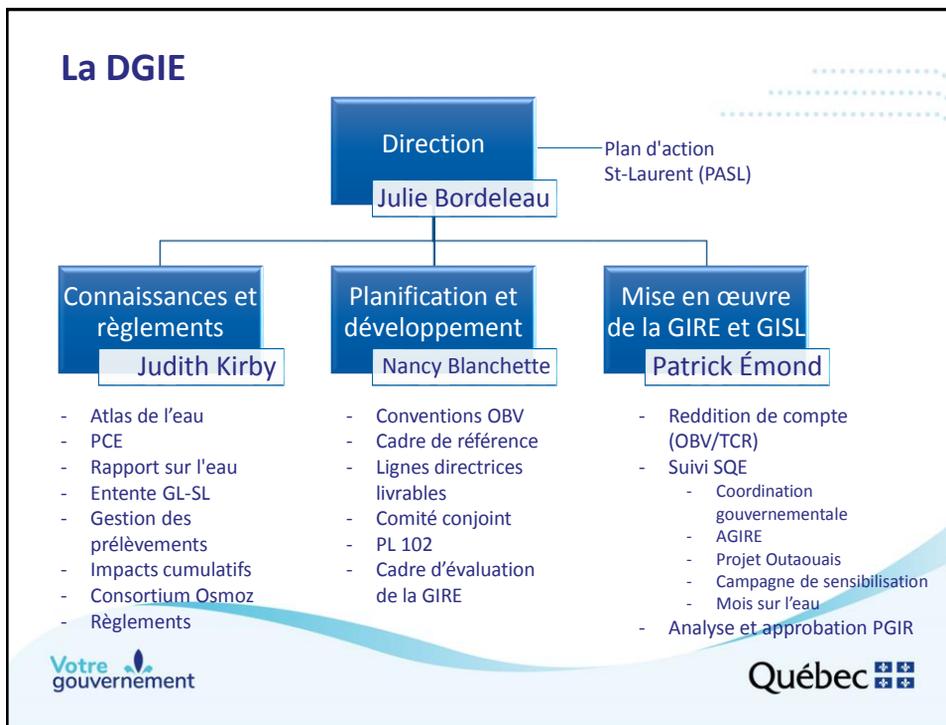
Rendez-vous des OBV

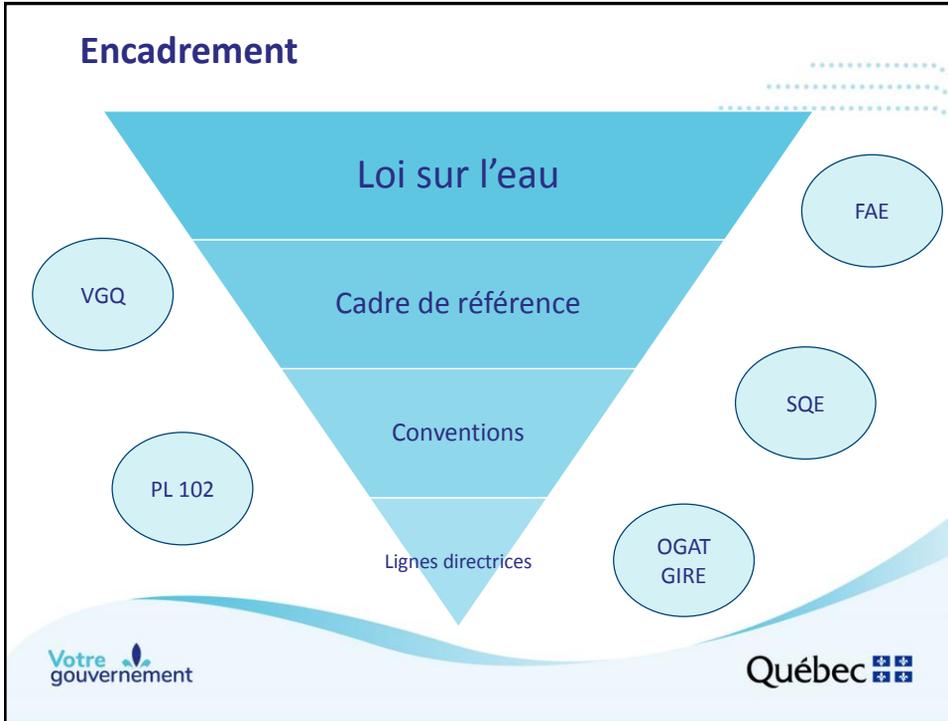
Julie Bordeleau, directrice
Direction de la gestion intégrée de l'eau (MELCC)

22 mars 2022

Plan de la présentation

- **Présentation de la DGIE**
- **Historique et mise en contexte**
 - La Politique nationale de l'eau
 - Le redécoupage du Québec méridional
 - La Loi sur l'eau
- **Les outils de la GIEBV**
 - Le cadre de référence de la GIRE
 - Les conventions de contribution financière
- **Prochaines étapes**





Loi sur l'eau

- L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation québécoise (art. 1).
- L'État, en tant que **gardien** des intérêts de la nation relativement aux **ressources en eau**, met en place les mécanismes afin d'assurer sa gestion et sa protection.
- La gestion des ressources en eau et des milieux associés doit être réalisée de manière **intégrée et concertée** dans les unités hydrographiques désignées : les zones de gestion intégrée de l'eau.
- Chaque unité hydrographique fait l'objet d'une **planification** pour assurer la conservation de la ressource en eau et des milieux qui lui sont associés : un **plan directeur de l'eau (PDE)** ou un plan de gestion intégrée régionale (PGIR) est élaboré par un organisme de bassin versant (OBV) ou par une table de concertation régionale (TCR).
- Ces plans se réalisent dans le cadre d'un **processus de concertation régionale et locale**.

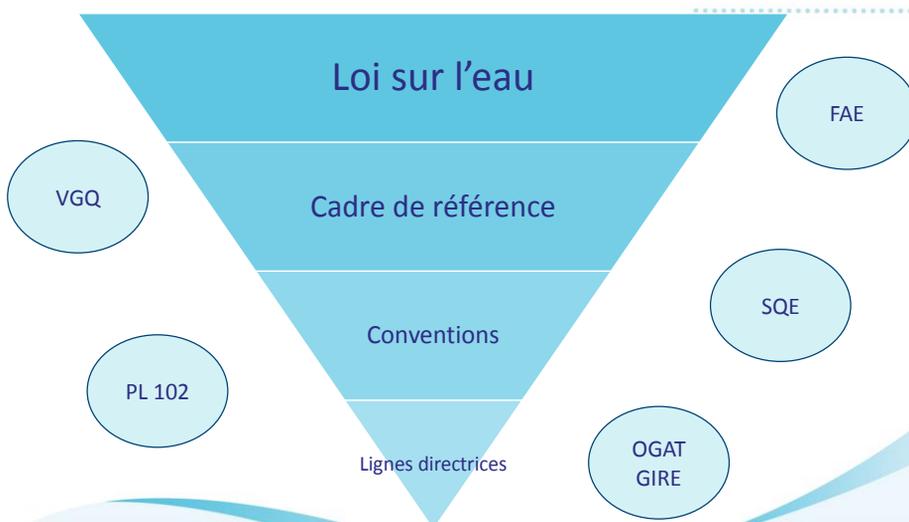
Votre gouvernement

Québec

Loi sur l'eau

- Obligation légale pour les OBV de remettre un PDE au ministre du MELCC.
- À l'heure actuelle, 40 PDE sont approuvés.
- Ces planifications devront être mises à jour d'ici 2024.
- Le plan ainsi élaboré doit être pris en considération par les ministères, les organismes du gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités et les communautés autochtones représentées par leur conseil de bande dans l'exercice de leurs attributions.
- La Loi sur l'eau précise que le ministre du MELCC devra faire un bilan de la mise en œuvre de la GIRE, tous les 10 ans (bilan à déposer en 2027).

Encadrement



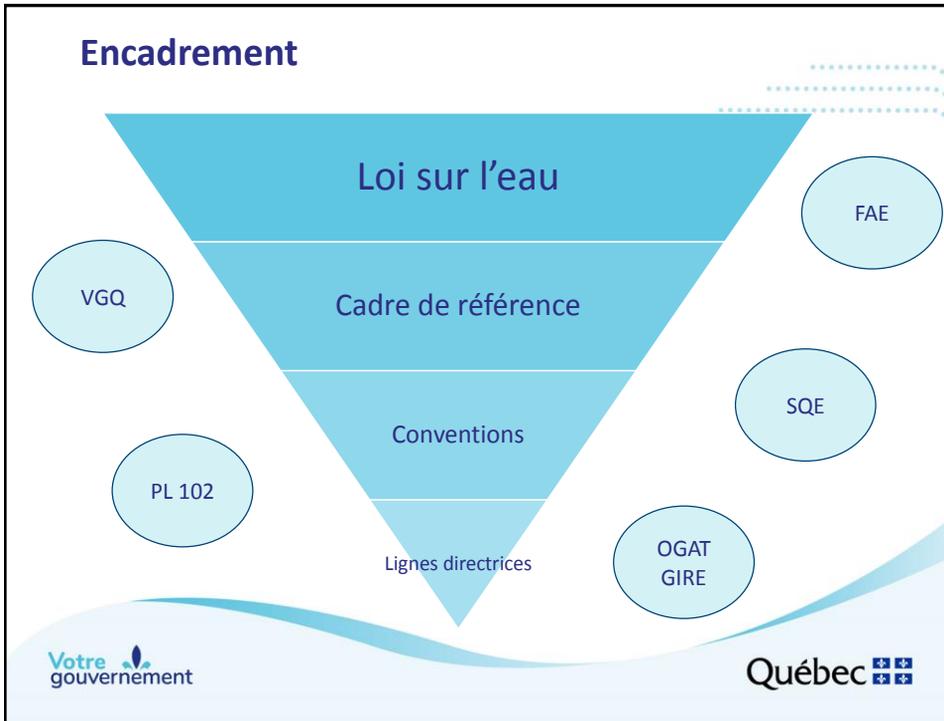
CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA GIRE

- Depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau, deux cadres de référence ont été publiés, la première version en 2004
- La dernière mise à jour du Cadre de référence de la gestion intégrée des ressources en eau date de **2012** (disponible en ligne)
- Travaux de mise à jour en cours
- Mise à jour basée sur les assises du cadre de référence de 2012 et des travaux du groupe de travail avec le ROBVQ et les OBV
- Action inscrite au **plan d'action du VGQ**



Groupe de travail

- À la suite d'une proposition de mise à jour du Cadre de référence présentée aux OBV en mai 2021, un groupe de travail a été mis en place dès l'automne.
- Ce cadre est issu des travaux du groupe de travail avec le ROBVQ et 3 OBV.
- Un webinaire est prévu au printemps 2022 pour présenter les grandes lignes.



Les conventions d'aide financière

Depuis la dernière convention 2018-2021:

- Les acteurs de toutes les zones ont identifié les problématiques prioritaires de leur territoire
- Le MELCC s'est assuré que cette priorisation des problématiques soit réalisée de manière concertée
- Les OBV ont une plus grande autonomie financière et les ressources sont orientées vers le soutien et la promotion de la mise en œuvre et le suivi du PDE
- Le MELCC a offert un encadrement de plus en plus dirigé vers la planification et **l'approche de concertation qui est inhérente à la planification des ressources en eau du territoire**
- Accompagnement renforcé et plus personnalisé

Votre gouvernement

Québec

Les conventions d'aide financière

Conventions 2021-2024

- **Maintenir et coordonner une table de concertation** réunissant les acteurs de l'eau, en s'assurant d'une représentation équilibrée de ces acteurs des divers milieux intéressés;
- **Coordonner la production ou la mise à jour du PDE, de son plan d'action ainsi que des documents complémentaires**, en regard des éléments jugés pertinents par la table de concertation;
- **Élaborer et mettre à jour une stratégie de mobilisation des acteurs de l'eau** relativement aux processus de concertation régionale ainsi qu'à la mobilisation des acteurs pour la réalisation d'actions permettant l'atteinte des objectifs du PDE;
- **Suivre et évaluer l'avancement** vers l'atteinte des objectifs du PDE ainsi que la mise en œuvre du plan d'action;

Les conventions d'aide financière

Conventions 2021-2024

- **Promouvoir le PDE et la mise en œuvre de son plan d'action** auprès des acteurs de l'eau et de la population et ainsi assurer la communication de son contenu;
- **Promouvoir le modèle de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)** auprès des acteurs de l'eau et de la population et ainsi assurer sa communication;
- **Faciliter, le cas échéant, l'arrimage avec les différentes planifications territoriales** ayant un impact sur les ressources en eau et leurs usages;
- **S'assurer du maintien des activités** mentionnées précédemment, et ce, tout au long des exercices financiers prévus à la présente convention;

Stratégie québécoise de l'eau

VISION:

En 2030, l'eau du Québec est plus que jamais une richesse et une fierté collectives.

Informés et engagés, le gouvernement, ses partenaires et la population protègent, utilisent et gèrent l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

ORIENTATIONS

- 1) Assurer une eau de qualité pour la population
- 2) Protéger et restaurer les milieux aquatiques
- 3) Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau
- 4) Miser sur le potentiel économique de l'eau
- 5) Promouvoir une utilisation durable de l'eau
- 6) **Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau**
- 7) **Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau**

Forum d'action sur l'eau

- Créé le 9 décembre 2020
 - Remplace le Conseil québécois de l'eau (mesure 7.1.3 de la SQE)
- Lieu de concertation des principaux acteurs de l'eau
- Vise à renforcer la coordination de l'action gouvernementale et de mieux arrimer les priorités du gouvernement avec celles des acteurs locaux et régionaux
- MELCC accompagné de cinq autres ministères et de partenaires externes issus de secteurs représentatifs en vue d'assurer l'équilibre et l'efficacité de ses actions :
 - Milieu municipal
 - Environnemental
 - Économique
 - Scientifique



Prochaines étapes

- Cadre de référence de la GIRE (printemps 2022)
- Poursuite des travaux du groupe de travail sur les PDE et lignes directrices à venir
- Rencontre du comité conjoint MELCC/ROBVQ au printemps
- Poursuite des travaux des groupes de travail du Forum d'action sur l'eau